

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE 30 JUIN 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 26 mars 2024 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 36 731 942 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026 de 901 312 dinars.

Étendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2026 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV BNA, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Nous n'avons pas relevé des dépassements quant au respect de ces normes prudentielles.

Tunis, le 24 juillet 2026

Samir Labidi

BILAN
AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
ACTIF				
Portefeuille-titres	3.1	28 460 760	2 899 144	8 256 947
- Actions et droits rattachés		27 578 670	2 899 144	7 742 876
- Titres OPCVM		882 090	-	514 071
Placements monétaires et disponibilités		8 271 182	347 539	2 112 874
-Placements monétaires	3.2	3 923 364	-	2 101 485
-Placements à terme		-	346 316	-
-Disponibilités		4 347 818	1 223	11 389
Débiteurs divers		-	-	-
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>36 731 942</u>	<u>3 246 683</u>	<u>10 369 821</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.3	99 623	13 273	30 139
Autres créditeurs divers	3.4	1 016 447	16 291	20 437
<u>TOTAL PASSIF</u>		<u>1 116 070</u>	<u>29 564</u>	<u>50 576</u>
ACTIF NET				
Capital		34 722 738	3 100 037	9 902 257
Capital en nominal	3.5	17 559 400	2 311 700	6 608 900
-Capital début de période		6 608 900	2 231 400	2 231 400
-Émission en nominal		23 707 300	972 900	6 961 000
-Rachat en nominal		(12 756 800)	(892 600)	(2 583 500)
Sommes non distribuables	3.6	17 163 338	788 337	3 293 357
Sommes distribuables		893 134	117 082	416 988
- Sommes distribuables de la période	3.7	893 048	117 071	416 977
-Sommes distribuables de l'exercice clos		54	-	-
-Report à nouveau		32	11	11
<u>ACTIF NET</u>		<u>35 615 872</u>	<u>3 217 119</u>	<u>10 319 245</u>
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		<u>36 731 942</u>	<u>3 246 683</u>	<u>10 369 821</u>

SICAV BNA
ETAT DE RESULTAT
AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/04/2026 au 30/06/2026	Du 01/01/2026 au 30/06/2026	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus du portefeuille-titres	4.1	835 767	835 767	138 073	138 073	191 323
- Dividendes des actions		835 767	835 767	138 073	138 073	191 323
Revenus des placements monétaires	4.2	89 730	160 405	19 820	44 471	98 682
Total des revenus des placements		<u>925 497</u>	<u>996 172</u>	<u>157 893</u>	<u>182 544</u>	<u>290 005</u>
Charges de gestion des placements	4.3	(99 623)	(156 131)	(13 273)	(26 066)	(72 525)
Revenus nets des placements		<u>825 874</u>	<u>840 041</u>	<u>144 620</u>	<u>156 478</u>	<u>217 480</u>
Autres charges d'exploitation	4.4	(33 989)	(51 967)	(15 162)	(29 904)	(61 645)
Résultat d'exploitation	-	<u>791 885</u>	<u>788 074</u>	<u>129 458</u>	<u>126 574</u>	<u>155 835</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		109 427	104 974	(8 718)	(9 503)	261 142
Sommes distribuables de la période		<u>901 312</u>	<u>893 048</u>	<u>120 740</u>	<u>117 071</u>	<u>416 977</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(109 427)	(104 974)	8 718	9 503	(261 142)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 902 896	6 432 584	40 042	327 097	672 717
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		129 397	129 937	131 493	158 005	449 087
Frais de négociation de titres		(27 173)	(50 283)	(3 822)	(4 209)	(22 569)
Résultat non distribuable		<u>5 005 120</u>	<u>6 512 238</u>	<u>167 713</u>	<u>480 893</u>	<u>1 099 235</u>
Résultat net de la période		<u>5 797 005</u>	<u>7 300 312</u>	<u>297 171</u>	<u>607 467</u>	<u>1 255 070</u>

SICAV BNA
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/04/2026 au 30/06/2026	Du 01/01/2026 au 30/06/2026	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	5 797 005	7 300 312	297 171	607 467	1 255 070
Résultat d'exploitation	791 885	788 074	129 457	126 574	155 835
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 902 896	6 432 584	40 042	327 097	672 717
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	129 397	129 937	131 493	158 005	449 087
Frais de négociation de titres	(27 173)	(50 283)	(3 822)	(4 209)	(22 569)
Distribution de dividendes	(416 956)	(416 956)	(105 791)	(105 791)	(105 791)
Transactions sur le capital	8 402 428	18 413 271	(877 756)	(6 089)	6 448 434
Souscriptions :	28 341 147	41 814 257	98 947	1 186 174	10 140 413
- Capital	15 652 900	23 707 300	111 900	972 900	6 961 000
- Régularisation des sommes non distribuables	12 790 336	17 706 765	36 585	210 934	2 806 825
- Régularisation des sommes distribuables	(102 089)	400 192	(49 538)	2 340	372 588
Rachats :	(19 938 719)	(23 400 986)	(976 703)	(1 192 263)	(3 691 979)
- Capital	(10 716 800)	(12 756 800)	(735 500)	(892 600)	(2 583 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 054 011)	(10 349 022)	(248 650)	(287 820)	(997 033)
- Régularisation des sommes distribuables	(167 908)	(295 164)	7 447	(11 843)	(111 446)
Variation de l'actif net	13 782 477	25 296 627	(686 376)	495 587	7 597 713
Actif net					
En début de période	21 833 395	10 319 245	3 903 495	2 721 532	2 721 532
En fin de période	35 615 872	35 615 872	3 217 119	3 217 119	10 319 245
Nombre d'actions					
En début de période	126 233	66 089	29 353	22 314	22 314
En fin de période	175 594	175 594	23 117	23 117	66 089
Valeur liquidative					
En début de période	172,961	156,141	132,984	121,965	121,965
En fin de période	202,830	202,830	139,166	139,166	156,141
Taux de rendement	20,92%	33,94%	8,21%	17,99%	31,91%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2026

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITALAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 juin 2026, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net, et
- Les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille de titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

5. Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développées dans les paragraphes précédents sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

6. Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV BNA sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
Actions cotées :			20 044 984	27 578 642	77,44%	
AMEN BANK	TN0003400058	20 000	1 233 838	1 649 440	4,63%	0,06%
ARTES	TN0007300015	25 000	299 361	332 875	0,93%	0,07%
ATL	TN0004700100	110 000	621 899	1 323 960	3,72%	0,34%
ATTIJ BANK	TN0001600154	32 782	2 083 118	2 954 937	8,30%	0,07%
BIAT	TN0001800457	17 500	2 140 873	2 964 868	8,32%	0,04%
BNA	TN0003100609	121 766	1 535 536	2 701 013	7,58%	0,19%
BNA ASSURANCES	TN0007680010	100 000	402 558	416 500	1,17%	0,11%
BT	TN0002200053	90 743	644 317	850 080	2,39%	0,03%
CARTAGECEMENT	TN0007400013	200 000	369 250	407 800	1,14%	0,06%
CIL	TN0004200853	19 322	597 525	693 660	1,95%	0,28%
CITYCARS	TN0007550015	10 230	195 288	261 724	0,73%	0,06%
DELICE HOLDING	TN0007670011	33 181	425 246	660 999	1,86%	0,03%
LANDOR	TN0007510019	50 000	843 907	800 600	2,25%	0,36%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	24 010	166 121	249 488	0,70%	0,10%
MPBS(AA)	TN0007620016	61 725	552 901	676 383	1,90%	1,44%
ONETECHHOLDING(AA)	TN0007530017	50 000	557 979	638 900	1,79%	0,06%
POULINA	TN0005700018	65 000	1 557 163	1 780 545	5,00%	0,04%
SAH	TN0007610017	30 000	380 298	413 730	1,16%	0,04%
SFBT	TN0001100254	100 000	1 278 087	1 452 300	4,08%	0,04%
SMART	TNQPQXRODTH8	19 845	405 991	561 772	1,58%	0,20%
SOTRAPIL	TN0006660013	25 000	451 404	914 475	2,57%	0,60%
SOTUMAG	TN0006580013	60 000	388 858	903 780	2,54%	0,45%
SOTUVER	TN0006560015	3 500	101 500	99 736	0,28%	0,01%
SPDIT	TN0001400704	10 000	127 000	159 990	0,45%	0,04%
STA	TNNGTFLC2986	13 000	710 343	1 179 815	3,31%	0,65%
STAR	TN0006060016	12 507	710 608	1 130 145	3,17%	0,13%
STB	TN0002600955	24 199	103 366	145 412	0,41%	0,02%

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
TPR	TN0007270010	37 538	490 479	582 965	1,64%	0,08%
TUNISRE	TN0007380017	50 000	670 169	670 750	1,88%	0,25%
Droits :			3	28	0,00%	
- ABDA381/27	TN0003400207	4	1	26	0,00%	0,000%
- TRDA1/15	-	3	2	2	0,00%	0,000%
Titres OPCVM :			780 968	882 090	2,48%	
FCP BNA CEA	TNTTX8CRH5H1	6 000	780 968	882 090	2,48%	
Total en Dinars			20 825 955	28 460 760	79,92%	

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

Désignation	Code ISIN	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de L'actif
Certificats de dépôts		499 197	499 759	1,36%
Certificat de dépôt au 03/07/26 (Taux T+0,25% 10 jours)	TNCYYZTQGHN6	499 197	499 759	1,36%
Créance sur opération de pension livrée		3 401 617	3 423 605	9,32%
P.L BT au 21/08/26 (Taux de 7,64 % 119 jours) 1 001 BTA 7,5% ;Décembre 2028		1 000 492	1 014 930	2,76%
P.L BT au 25/09/26 (Taux de 7,64 % 119 jours) 991 BTA 7,5% ;Décembre 2028		1 000 438	1 007 445	2,74%
P.L BT au 09/07/26 (Taux de 6,99 % 10 jours) 1 361 BTA 7,3% ;Décembre 2027		1 400 687	1 401 230	3,82%
Total en Dinars		3 900 814	3 923 364	10,68%

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Gestionnaire (BNA Capitaux)	99 326	12 976	29 839
Dépositaire (BNA)	297	297	300
Total en Dinars	99 623	13 273	30 139

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Jetons de présence	(8 046)	(8 046)	121
Commissaire aux comptes	6 546	3 955	9 520
Conseil du Marché Financier (CMF)	2 865	256	955
Autres (*)	1 015 082	20 126	9 841
Total en Dinars	1 016 447	16 291	20 437

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer et les sommes à régler au 30 juin 2026 (dénoués en juillet 2026).

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Capital début de période :			
- Montant en nominal	6 608 900	2 231 400	2 231 400
-Nombre de titres	66 089	22 314	22 314
-Nombre d'actionnaires	103	121	121
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	23 707 300	972 900	6 961 000
-Nombre de titres	237 073	9 729	69 610
-Nombre D'Actionnaires Entrant	145	3	16
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	(12 756 800)	(892 600)	(2 583 500)
-Nombre de titres	(127 568)	(8 926)	(25 835)
-Nombre D'Actionnaires Sortants	(16)	(9)	(34)
Capital fin de période :			
-Montant en nominal	17 559 400	2 311 700	6 608 900
-Nombre de titres	175 594	23 117	66 089
-Nombre d'actionnaires	232	115	103

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Sommes non distribuables de la période	13 869 981	404 007	2 909 027
Résultat non distribuable de la période	6 512 238	480 893	1 099 235
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 432 584	327 097	672 717
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	129 937	158 005	449 087
Frais de négociation de titres	(50 283)	(4 209)	(22 569)
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	17 706 765	210 934	2 806 825
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	(10 349 022)	(287 820)	(997 033)
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	3 293 357	384 330	384 330
Total en Dinars	17 163 338	788 337	3 293 357

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Résultat d'exploitation	788 074	126 574	155 835
Régularisation lors des souscriptions d'actions	400 076	2 340	372 588
Régularisation lors des rachats d'actions	(295 102)	(11 843)	(111 446)
Total en Dinars	893 048	117 071	416 977

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Dividendes des actions	835 767	835 767	138 073	138 073	191 323
Total en Dinars	835 767	835 767	138 073	138 073	191 323

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus du compte placement à terme BNA	-	-	19 588	44 198	73 121
Revenus du compte bancaire BNA	38 835	51 047	232	273	637
Revenus des certificats de dépôts	25 454	64 355	-	-	12 787
Revenus des prises en pension	25 441	45 003	-	-	12 137
Total en Dinars	89 730	160 405	19 820	44 471	98 682

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Rémunération du Gestionnaire	99 326	155 541	12 976	25 476	71 335
Rémunération du Dépositaire	297	590	297	590	1 190
Total en Dinars	99 623	156 131	13 273	26 066	72 525

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Primes, indemnités et frais AGO	-	-	7 105	14 133	28 500
Jetons de présence	4 039	8 034	4 039	8 034	16 200
Redevance CMF	7 095	11 110	927	1 820	5 095
Honoraires du commissaire aux comptes	13 766	16 488	2 752	5 475	11 040
Autres (TCL et autres frais)	9 089	16 335	339	442	810
Total en Dinars	33 989	51 967	15 162	29 904	61 645

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.

NOTE 6 : INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la **Société SICAV BNA** présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la **Société SICAV BNA** s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la **BNA Capitaux** et son dépositaire la **Banque Nationale Agricole (BNA)**.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La BNA Capitaux, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Banque Nationale Agricole (BNA), en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV, la **Société SICAV BNA** est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers du **30 juin 2026**, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au **30 juin 2026**, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la **Société SICAV BNA** prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.